

participera aux échanges le plus activement possible, il est clair, étant donné la nature de notre système économique, que les résultats reposeront principalement sur le secteur privé. Ils dépendront en particulier de l'empressement que mettra le secteur privé à répondre à ce que j'appellerais l'action catalytique du gouvernement. Cela veut dire que les milieux d'affaires devront être prêts à saisir les occasions qui naîtront d'un processus dont ils auront été, bien sûr, étroitement solidaires.

Le Canada est également très conscient que l'application efficace de l'accord nécessitera souvent la participation et la collaboration des gouvernements provinciaux. Nous y tenons et nous prendrons, il va sans dire, toutes les dispositions qui s'imposent pour associer nos autorités provinciales au processus d'application de l'accord. Je suis heureux de dire que nos provinces se sont montrées vivement intéressées et ont accordé leur appui aux initiatives du gouvernement fédéral en Europe, et notamment aux perspectives qu'ouvre l'accord Canada-Communautés européennes.

Le programme de travail envisagé par le Comité mixte que les représentants étudieront un peu plus tard semble offrir un menu bien équilibré. Je sais que dans des secteurs comme les métaux non ferreux et les produits forestiers, certains travaux préliminaires ont déjà été entrepris et des missions, échangées. Ces domaines présentent un intérêt manifeste pour les deux parties, de même que d'autres projets de coopération au chapitre des télécommunications, de la construction et de l'industrie nucléaire et de l'uranium. En tant que Canadien d'une région où l'industrie de la pêche joue un rôle économique primordial, je suis naturellement heureux et désireux de constater que la possibilité d'une coopération en matière de pêche sera également explorée et je suis impatient de connaître les occasions qui pourront donner lieu à une coopération économique et commerciale en ce domaine.

En mettant en branle les programmes de travail qui seront acceptés aujourd'hui, j'espère que le Comité assortira ses délibérations de pragmatisme et de réalisme. Aucune des deux parties n'a jamais indiqué que l'accord constituerait une sorte de panacée, qu'il transformerait du jour au lendemain nos relations économiques, mais nous devons nous garder de faire preuve d'un optimisme excessif, sans pour autant réduire notre volonté de réussite. Je suis donc comme vous d'avis qu'au cours de la première année, les efforts du Comité devront être principalement axés sur un nombre limité de secteurs. Cette précaution ne doit aucunement réduire les efforts exigés des intéressés ni être sous-estimée. S'ils sont bien orientés,